

COMITE INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES
COMMISSION INTERNATIONALE D'HISTOIRE MILITAIRE

REVUE INTERNATIONALE D'HISTOIRE MILITAIRE

INTERNATIONAL REVIEW OF MILITARY HISTORY
МЕЖДУНАРОДНЫЙ ВОЕННОИСТОРИЧЕСКИЙ ЖУРНАЛ
RIVISTA INTERNAZIONALE DI STORIA MILITARE
REVISTA INTERNACIONAL DE HISTORIA MILITAR
INTERNATIONALE ZEITSCHRIFT FÜR MILITÄRGESCHICHTE



 FONDATION SAINT-CYR

No 85 - 2009
REVUE PÉRIODIQUE

COMMISSION INTERNATIONALE D'HISTOIRE MILITAIRE

Revue Internationale d'Histoire Militaire

INTERNATIONAL REVIEW OF MILITARY HISTORY
МЕЖДУНАРОДНЫЙ ВОЕННОИСТОРИЧЕСКИЙ ЖУРНАЛ
RIVISTA INTERNAZIONALE DI STORIA MILITARE
REVISTA INTERNACIONAL DE HISTORIA MILITAR
INTERNATIONALE ZEITSCHRIFT FÜR MILITÄRGESCHICHTE

N° 85 — Vincennes — 2009

La petite guerre défensive dans les traités d'art militaire du XVIII^{ème} siècle

Sandrine PICAUD-MONNERAT¹

Face au thème de la petite guerre défensive, on peut penser d'emblée à Clausewitz, parce que ce dernier accorde plus de place à la défensive qu'à l'offensive dans ses écrits en général, et que cela se retrouve dans ses écrits sur la petite guerre en particulier. Dans son *Cours sur la petite guerre*, écrit au début du XIX^{ème} siècle, il revendique la place prépondérante accordée aux aspects défensifs, à travers la description qu'il fait de la « guerre d'avant-postes ». Des dispositions liées à la sûreté de l'armée, il dit en effet que « c'est essentiellement là qu'est contenue la petite guerre »². Mais nous avons analysé ailleurs, déjà, la conception de la petite guerre défensive selon Clausewitz³.

Or, quoiqu'une bonne partie des campagnes napoléoniennes eussent déjà eu lieu quand il donna son *Cours* à l'Académie militaire de Berlin en 1810 et 1811, ces campagnes ne sont prises que rarement en exemple dans ce *Cours*. Bien plus souvent, on voit mises en exergue les campagnes de la guerre de Sept Ans et celles de la guerre d'Indépendance américaine. Comme Clausewitz avait une connaissance étendue de la littérature militaire de son temps, qu'il cite à l'occasion, et comme la majorité des traités de petite guerre, à la date de 1810, avaient été publiés au siècle précédent, et même

¹ Agrégée et docteur en histoire, membre de la CFHM.

² Carl von Clausewitz, *Schriften – Aufsätze – Studien – Briefe*, herausgegeben von W. Hahlweg, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1966 (2 vol.), Band I, p. 226-598, « *Meine Vorlesungen über den kleinen Krieg gehalten auf der Kriegs-Schule 1810 und 1811* » (ici p. 230).

³ Sandrine Picaud-Monnerat, « La petite guerre selon Clausewitz, à travers sa réflexion sur la guerre d'avant-postes », in : L. Bardiès et M. Motte (dir.), *De la guerre ? Clausewitz et la pensée stratégique contemporaine*, Paris, Economica, 2008 (actes du colloque organisé par le Centre de recherche des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, 18-19 oct. 2007), p. 405-432.

avant la période des guerres révolutionnaires, il est pertinent de s'interroger sur la perception qu'eurent de cette partie, jugée si essentielle par Clausewitz, les auteurs du XVIII^{ème} siècle. C'est au milieu de ce siècle que parurent en effet les premiers traités de petite guerre, et d'abord en France. Ce sont ces traités qui serviront de guide, essentiellement, ci-après.

I : La petite guerre défensive, perçue par les théoriciens : approche globale

Une première approche consiste à s'informer sur la façon dont les théoriciens de la petite guerre ont organisé leur pensée. Les plans des ouvrages que nous avons consultés montrent que, à la différence du travail de Clausewitz, les manuels à la disposition des officiers, au XVIII^{ème} siècle, n'opèrent pas de division entre la petite guerre défensive et les autres opérations de petite guerre (Ray de Saint-Geniès est un cas particulier, car il traite de la guerre offensive et de la guerre défensive, mais dans un préliminaire, pour la guerre en général, et comme cadre à la petite guerre dont il va parler ensuite⁴). Non que les auteurs de ces manuels n'aient pas eu conscience de l'importance de la défensive à la petite guerre, celle-ci étant la guerre du faible au fort. Mais leurs écrits furent le plus souvent tactiques et techniques ; la réflexion de Clausewitz, elle, prenait en compte aussi le niveau que l'on appelle aujourd'hui « opératif » (c'est-à-dire qu'elle se plaçait à l'échelle d'une campagne militaire, intégrant donc l'enchaînement de plusieurs missions tactiques).

Au niveau tactique, l'attaque impliquant une défense, les deux sont souvent traitées de pair. Ainsi est-ce dans un chapitre sur les attaques, les embuscades et les surprises que Grandmaison traite des précautions à prendre pour protéger la marche d'un détachement ; tout simplement parce qu'une troupe qui entend en surprendre une autre risque, elle aussi, d'être surprise, si elle n'est pas vigilante⁵. De la même façon trouve-t-on chez La Roche un chapitre sur la défense et l'attaque des quartiers (par lesquels il désigne un bourg ou un village)⁶. Ce traitement conjoint de l'information est patent aussi dans l'*Officier partisan* de Ray de Saint-Geniès.

Dans ce cadre, le comte de Grimoard (dont le traité fut publié en 1782), qui explique l'organisation de « la chaîne des postes de l'armée », se distingue en la matière par sa hauteur de vues ou, du moins, par la clarté de l'exposition qui l'exprime. Peut-être est-ce parce que la réflexion avançait avec le siècle, en cette matière. Ce chapitre est intéressant à plus d'un titre, puisqu'il est aussi pour l'auteur l'occasion de s'interroger sur la pertinence

⁴ Jacques Ray de Saint-Geniès, *L'officier partisan*, Paris, Delalain et Crapard, 1766, t. II, p. 1 à 74.

⁵ Thomas-Auguste Le Roy de Grandmaison, *La petite guerre, ou Traité du service des troupes légères en campagne*, Paris, s. l., 1756, p. 152 et suiv.

⁶ Comte de La Roche, *Essai sur la petite guerre*, Paris, Saillant et Nyon, 1770, t. I, p. 123 et suiv.

respective des troupes légères et des troupes de ligne pour le service de la petite guerre. C'est un sujet qui fut disputé tout au long de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, sans que l'on puisse déceler de solution de continuité entre les auteurs. Et Clausewitz lui-même au début du XIX^{ème} siècle, si rigoureux dans les définitions problématiques, dans la description de la petite guerre défensive, n'évite pas les contradictions sur le point des troupes aptes à la mener. Grimoard, lui, prend acte de la réalité de son temps : des missions relevant de la petite guerre sont effectuées aussi par des troupes de la ligne. Or, ce sont particulièrement les missions défensives, notamment des gardes à pied et à cheval pour la protection de l'armée. Il commente :

« On suppose ici [dans le présent traité] que l'armée concourt avec les troupes légères au service que sa sûreté demande. Jusqu'à présent, elles n'ont jamais été assez nombreuses pour être seules chargées de ce soin ; d'ailleurs le peu qui en existe, est presque toujours détaché pour des expéditions particulières ; ce qui oblige de les remplacer par des troupes pesantes : inconvénient qu'on éviterait par un plus grand nombre de légères »⁷.

La lecture des chapitres introductifs des traités de petite guerre parus à partir de 1752 montre que Grimoard ne fut pas le premier à être conscient de l'esprit défensif de la petite guerre au niveau de la campagne militaire, même si ses prédécesseurs ne donnèrent pas de suite à leurs remarques éparses du début en de plus longs développements dans le corps de leurs manuels. Selon La Croix, « leur principal service [des compagnies franches] était de favoriser les marches des armées, et d'être toujours en avant pour reconnaître les ennemis, et en informer les généraux »⁸. Grandmaison établit aussi d'emblée le lien entre la petite guerre et les troupes légères pour montrer le caractère indispensable de ces dernières pour couvrir une armée et la protéger dans sa retraite ou sa progression. C'est ainsi que les armées françaises se trouvèrent bien handicapées pendant la campagne de 1742 en Bohême, n'ayant que peu de troupes légères pour leur protection, et ne réussissant à atteindre l'armée autrichienne, bien protégée, elle, de milliers d'irréguliers hongrois et croates qui, par leurs escarmouches en avant, maintenaient les Français dans un véritable brouillard tactique. Ce sont les troupes légères qui donnent selon Grandmaison, à une armée considérée, la capacité d'être « maître de la campagne »⁹... On retrouve ce fil de la pensée chez La Roche : les troupes

⁷ [Philippe-Henry de Grimoard], *Traité sur la constitution des troupes légères, et sur leur emploi à la guerre*, Paris, Nyon l'Aîné, 1782, p. 240, note a.

⁸ Armand-François de La Croix, *Traité de la petite guerre pour les compagnies franches*, Paris, Antoine Boudet, 1752, p. 4.

⁹ Cette notion de « supériorité en campagne » est importante aussi dans la pensée de Maurice de Saxe. Il s'agit de la capacité à garder l'initiative en quelque circonstance que ce soit. Acquérir la supériorité en campagne, c'est mettre l'ennemi dans un sentiment d'insécurité permanent, ce qui tient plus du moral que du nombre des troupes en présence. Cette supériorité en campagne s'obtient par la supériorité d'une armée en troupes légères et par la capacité de ces dernières à harceler l'ennemi. Voir : Hermann-Maurice, comte de Saxe, *Mémoires sur l'art de la guerre*,

légères, prises comme métonymie de la petite guerre, servent à couvrir l'armée, en étant continuellement en avant. La Roche pointe le fait qu'à l'époque où il publie (1770), les armées des « ennemis » (sans précision) sont plus protégées car elles disposent d'un plus grand nombre de troupes légères que les Français¹⁰.

L'approche de Jeney, dans sa préface, est seulement tactique et ne permet pas d'appréhender particulièrement la petite guerre défensive. Il faut sans doute faire intervenir ici, aussi, le grade des auteurs à la publication de leurs traités ; donc, le niveau de commandement auquel ils étaient parvenus et, partant, le niveau de réflexion qu'ils étaient aptes à mener. En 1758, alors qu'il était retiré aux Provinces-Unies et rédigeait son *Partisan*, puis en 1759, quand celui-ci parut, Jeney était encore seulement capitaine (il avait 36 ans)¹¹. Un tacticien, donc. Il confesse au début de son traité ne pas être un auteur militaire et vouloir proposer seulement les principes de la petite guerre pour que tout officier devant être envoyé en parti comprenne « bien vite et sans beaucoup d'étude, l'essentiel de son état »¹². Par comparaison, aux dates respectives de publication de leurs traités, les théoriciens de la petite guerre dont nous avons parlé jusqu'ici étaient lieutenants-colonels (La Croix¹³, Grandmaison¹⁴, Ray de Saint-Geniès¹⁵), colonel (La Roche, comme l'indique ce dernier sur le frontispice de son manuel). Grimoard n'était, certes, que lieutenant. Mais il n'avait alors que 29 ans. C'était un esprit pénétrant ; sa carrière militaire, politique et littéraire ultérieure montre assez ses qualités¹⁶.

Dresde, George Conrad Walther, 1757, p. 123, 439, 441-442, 444 (à part la première, les pages citées se réfèrent à une lettre que Maurice de Saxe écrit à son père, le roi de Pologne Auguste II, en juin 1732, et qui est annexée à cette édition des *Mémoires ou Rêveries*).

¹⁰ La Roche, *op. cit.*, t. I, p. 8-9 et p. 5.

¹¹ J. Zachar, « Ein ungarischer Klassiker über den Kleinkrieg : das Werk *Le partisan* von L.M. von Jeney, erschienen 1759 in Haag », *Revue internationale d'histoire militaire*, Helsinki, 1991, I, p. 131-144. Après avoir quitté le service de l'armée française en 1758, Jeney servit encore dans l'armée prussienne, puis dans l'armée autrichienne, et termina sa carrière militaire avec le grade de général-major.

¹² Lajos Mihaly de Jeney, *Le partisan, ou L'art de faire la petite guerre avec succès selon le génie de nos jours*, La Haye, H. Constapel, 1759, p. V-VI.

¹³ Vincennes, Service Historique de la Défense, Département de l'Armée de Terre (désormais : SHD-DAT), A1 2825, pièce 100, lettre de La Croix, du 13 mars 1735. C'est un passeport que La Croix rédigea pour un convoi de voitures amenant de l'avoine. Il s'y désigne « lieutenant-colonel de cavalerie ». Il termina sa carrière militaire à ce grade, et mourut entre 1751 et 1754.

¹⁴ SHD-DAT, 3Yd 1177 (dossier individuel de Grandmaison). Il était lieutenant-colonel de cavalerie depuis 1748. Il termina lieutenant-général.

¹⁵ SHD-DAT, Yb 692 et Yb 707. Saint-Geniès était commandant d'un bataillon de milice, donc était vraisemblablement lieutenant-colonel, sans que les documents à notre connaissance le disent explicitement ; il n'atteignit apparemment pas un grade plus élevé.

¹⁶ Voir par exemple : M. Prévost et Roman d'Amat (dir.), *Dictionnaire de Biographie Française*, Paris, Letouzey et Ané, 1932-→, t. XVI, col. 1253-1255. A partir de 1784, il fut nommé colonel et envoyé en Hollande pour diverses missions diplomatiques. Devenu lieutenant-général en 1792, il fut employé auprès du ministre de la Guerre, et servit encore militairement en 1793, avant de se retirer et de se consacrer à l'écriture.

Il faut aussi faire la part de l'objectif avoué des ces traités : pour la plupart des auteurs, il ne s'agissait pas d'outils de réflexion, mais d'outils pour l'action. Ils s'adressaient à des officiers en début de carrière, des officiers particuliers¹⁷ - en général, les officiers subalternes d'aujourd'hui - et devaient remplir la fonction de manuels portatifs efficaces ; des aide-mémoire. Le public visé par Lacuée de Cessac (alors capitaine au régiment de Dauphin Infanterie) est un peu plus large, puisqu'il s'étend du lieutenant-colonel inclusivement, au sergent¹⁸.

Le traité du baron de Wüst, paru en 1768, est un cas à part. Certes, l'auteur - qui se dit sur le frontispice « ancien commandant des hussards et d'une brigade allemande, dans les Indes orientales », s'adresse à des officiers subalternes. Mais ce qu'il leur propose n'est pas un manuel adapté à leurs responsabilités du moment. C'est un état, traité « synthétiquement » (il emploie le mot dans sa *Préface*), de ce qui est du ressort d'un « partisan », de façon à ce que celui qui veut devenir partisan un jour y acquière les connaissances nécessaires en vue « d'accélérer et de faciliter [sic] son avancement »¹⁹. Or, celui que le baron de Wüst désigne sous le nom de « partisan » est un officier supérieur, qui dépend directement du général d'une armée et doit avoir « carte blanche » pendant la guerre : « Le partisan, écrit-il, doit au moins avoir le grade de colonel, pour que le général puisse lui communiquer avec confiance ses projets secrets, et se consulter en même tems prudemment avec lui dans chaque affaire »²⁰. Et le baron de Wüst de mettre en avant le rôle protecteur de la « petite guerre » (expression qu'il emploie²¹) à l'égard d'une armée : le partisan est « le gouvernail d'une armée, et généralement de toutes ses entreprises »²². C'est un éclaireur, qui est en avant de l'armée dans l'espace, mais aussi dans le temps : il doit entrer en campagne avant l'armée, faire un voyage de reconnaissance dans le futur théâtre des opérations, y collecter des informations sur la nature du terrain, y recruter des espions. Le baron de Wüst n'a pas été pris au sérieux par ceux qui ont fait la recension de son opuscule. C'est parce que celui-ci n'est pas très ordonné, et que l'auteur mêle à sa matière principale l'exposé de quelques ruses de guerre discutables ; l'une, dont De Wüst dit s'être servi, a frappé les esprits et a été rapportée par des auteurs militaires du XIX^{ème} siècle : trois chats achetés dans un village où se trouve un magasin de foin que l'on veut détruire

¹⁷ A savoir, du grade le moins élevé au plus élevé : enseigne d'infanterie (ou cornette de cavalerie), lieutenant, capitaine. A partir de 1762, le grade de sous-lieutenant remplaça ceux d'enseigne et de cornette.

¹⁸ Jean-Girard Lacuée de Cessac, *Le guide des officiers particuliers en campagne...*, Paris, L. Cellot, 1785, t. I, p. 13 (note C de l'introduction), définition des « officiers particuliers » par l'auteur.

¹⁹ Jean-George de Wüst, *L'art militaire du partisan*, La Haye, s. n., 1768, préface.

²⁰ *Ibid.*, p. 27-28.

²¹ *Ibid.*, p. 109.

²² *Ibid.*, p. 11-12. Voir aussi p. 53.

discrètement, trempés dans de l'eau de vie, enflammés et que l'on envoie courir vers le magasin de foin pour l'enflammer à son tour (!)²³.

Pour revenir à la tactique – contenu de la plupart des traités dont on parle, c'était la partie défensive qui, dans la petite guerre, était perçue comme la plus technique. C'est cette partie qui justifie pour Grandmaison la présence des troupes légères dans une armée :

« L'avantage d'une armée qui a beaucoup de troupes légères, est encore bien plus certain contre un adversaire qui n'en a point ; à leur défaut, il est obligé de se fatiguer nuit et jour, pour couvrir les convois et les fourrages, éclairer ses marches, pourvoir à la sûreté de ses postes exposés à de continuelles allarmes »²⁴.

C'étaient des missions de spécialistes, qui exigeaient des qualités et une formation spécifiques. Et cela justifie de détailler quelques-unes de ces missions ci-après.

II : La petite guerre défensive : détail tactique de quelques missions

Au titre des principales missions défensives de la petite guerre sont à énumérer : les escortes (escorte de l'armée, escorte d'un convoi), ce qui nécessitait des reconnaissances en avant et sur les flancs et pouvait amener, aussi, à des escarmouches fortuites avec des patrouilles ennemies ; la tenue d'un poste (bourg, village, redoute ou maison) ; les manœuvres pour la retraite en présence de l'ennemi (par exemple, la retraite d'un poste attaqué). On s'attardera ci-après sur les deux dernières missions, et l'on reviendra sur la première dans la troisième partie, parce que la marche d'un corps de troupes légères à l'avant-garde ou à l'arrière-garde d'une armée est un exemple approprié pour comprendre l'articulation entre les niveaux tactique et opératif à la petite guerre, et y saisir la place de la défensive.

La défense d'un poste

Lacuée de Cessac est le plus disert sur ce sujet. Sur un traité de deux tomes de plus de 400 pages chacun, la construction, la mise en défense, puis la défense d'un petit poste attaqué par un ennemi remplissent en entier le premier tome. L'auteur le justifie au début du tome II : « Un officier particulier est plus souvent chargé de la défense que de l'attaque d'un poste ; celui qui s'est rendu habile dans l'art de la défense, possède donc la partie la plus essentielle des connoissances qui lui sont nécessaires »²⁵. Or, l'impéritie

²³ *Ibid.*, p. 98-100. Ruse de guerre rapportée par : Général Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre...*, Paris, J. Corréard, 1841-1851, t. II, article « Auteur militaire », 1768, D ; Max Jähns, *Geschichte der Kriegswissenschaften, vornehmlich in Deutschland*, München und Leipzig, R. Oldenbourg, 1889-1891, t. 21-III, p. 2718. Ruse éculée selon Max Jähns, qui soutient l'avoir trouvée déjà dans des écrits du XV^{ème} siècle.

²⁴ Grandmaison, *op. cit.*, p. 8-9.

²⁵ Lacuée de Cessac, *op. cit.*, t. II, p. 1-2.

d'un officier particulier dans un poste avancé dont la garde lui est confiée pouvait amener à la surprise d'un camp, d'une ville, d'une armée entière²⁶.

Cessac s'occupe autant de la manière de mettre un poste en défense, que de le défendre lors d'une attaque ennemie. Il plaide pour une solide formation technique des jeunes officiers, tant en mathématiques que dans les domaines du génie et de l'artillerie. La fortification passagère, tout en étant distincte de la petite guerre, y avait grand rapport²⁷.

« Les auteurs militaires de tous les âges conseillent à l'officier particulier détaché dans un poste, quand il n'y seroit que pour quatre heures, de s'y retrancher aussi-tôt. [...] Le meilleur moyen d'augmenter la force d'un petit détachement consiste, en effet, à fortifier la position qu'il occupe. Pour y parvenir, on élève des retranchemens dans lesquels on enferme la troupe ; ou bien on cherche à tirer parti des objets déjà construits, que l'on rencontre dans la campagne »²⁸.

En admettant que le poste envisagé soit un village, si l'on a le loisir de le choisir, il faut veiller à ce que la population ait une disposition favorable à l'égard des défenseurs ; à ce que ce village ne soit pas « commandé », c'est-à-dire dominé par des collines ou par un autre poste alentour. Il faut adapter la taille du poste à la force de la troupe, de façon à ce que la première soit proportionnée au temps dont on dispose pour organiser la défense.

L'utilité, ou pas, de la mise en défense du poste dépend de la mission de l'officier partisan qui y est posté. Grimoard distingue, suivant ce critère, deux types de postes : les uns, que l'on a mission de défendre, doivent être bien gardés et « hors d'insulte » (par le site même du poste et/ou par l'art de la fortification passagère) ; les autres, où l'on est temporairement pour observer et avertir, seront évacués à l'approche d'un ennemi supérieur²⁹.

Quand on a levé le plan du village et trouvé un lieu adéquat à l'extérieur pour y placer une partie de la troupe en sentinelle la nuit, il faut principalement démolir les murs et maisons que l'on ne veut pas comprendre dans l'enceinte ; fortifier extérieurement le poste par des arbres taillés en abattis ; choisir une citadelle (l'église ou le château) ; condamner tous les accès au village, sauf celui par où l'on fera éventuellement sa retraite. Les maisons qui bordent le village doivent être mises en état de défense : condamner les portes du rez-de-chaussée donnant sur l'extérieur ; ménager des ouvertures dans le plancher des étages supérieurs ; percer des créneaux dans les portes et dans les fenêtres bouchées de planches ; enlever la toiture, et démonter la charpente, pour empêcher l'ennemi de se rendre sur le toit³⁰...

²⁶ *Ibid.*, t. I, p. 11.

²⁷ Cf. Max Jähns, *op. cit.*, t. 21-III, p. 2726 (il écrit que de nombreux principes de petite guerre se retrouvent dans les traités de fortification passagère).

²⁸ Lacuée de Cessac, *op. cit.*, t. I, p. 13.

²⁹ Grimoard, *op. cit.*, p. 241.

³⁰ Pour la mise en défense d'une maison, voir aussi Ray de Saint-Geniès, *op. cit.*, t. I, p. 126-131.

Après que le village a été ainsi mis en défense, il convient de régler minutieusement sa garde, par la mise sur pied de petits partis, de sentinelles, de rondes, de patrouilles³¹. Ordinairement, les patrouilles se font au point du jour, à midi et au coucher du soleil (selon Grimoard). Lors d'une attaque, la cavalerie restera en bataille sur l'une des principales places du village. Si l'ennemi pénètre dans ce dernier, elle s'élancera sur lui, et le poussera « l'épée dans les reins »³².

La retraite

La retraite – une marche d'armée qui se fait en arrière³³ – n'était pas forcément synonyme de défaite militaire. En fait, elle était même constitutive de la petite guerre lorsque celle-ci avait tactiquement un caractère offensif : l'attaque du camp ennemi, l'assaut donné à un convoi de ravitaillement, le harcèlement d'une armée en marche impliquaient le retour de la troupe attaquante vers sa propre armée ou vers un point de ralliement.

La retraite d'un détachement parti à la petite guerre (on disait alors : parti « à la guerre ») ramenait donc la troupe à une posture défensive. A fortiori si cette retraite avait lieu parce qu'un détachement de troupes légères n'avait pu, par exemple, tenir devant l'ennemi un poste dont la défense lui avait été confiée... Le souci fondamental devait évidemment être de maintenir l'ennemi à distance (s'il poursuivait la troupe du partisan), d'éviter de se trouver surpris et battu à son tour pendant cette manœuvre rétrograde.

Pour les cas d'urgence (quand l'ennemi pressait la troupe du partisan et menaçait de lui couper la retraite), les conseils de deux généraux de l'époque divergent : on voit le roi de Prusse Frédéric II, dans ses *Instructions pour les troupes légères*, recommander de tenir ferme, en ordre serré :

« ...mais si l'officier est pourtant environné par l'ennemi, quoiqu'il ait pris toutes ces précautions, il doit rallier tous ses gens, et se faire jour ; et il peut être assuré qu'il perdra peu ou rien, l'ennemi n'étant pas rassemblé, et qu'il écrasera tout ce qui se rencontrera sur son passage ; au contraire, on lui enlèverait tous ses gens l'un après l'autre, s'ils restaient dispersés »³⁴.

On vit au contraire le comte de Clermont³⁵, pendant la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), recommander la dispersion du détachement :

³¹ Sur les sentinelles et les patrouilles pour la garde d'un poste, voir aussi, notamment : Grimoard, *op. cit.*, p. 242-245.

³² Lacuée de Cessac, *op. cit.*, t. I, p. 455.

³³ Jeney, *op. cit.*, p. 137.

³⁴ Frédéric II, *Instructions pour les troupes légères ou courtes maximes pour la petite guerre* (1772), p. 27 (in : *Instructions du roi de Prusse pour ses généraux*, Londres, P. Elmslet, 1777).

³⁵ Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont ou Clermont-Prince (1709-1771), lieutenant-général.

« ...Enfin il [M. de Berchény³⁶] regarde les cent hussards comme des Enfants abandonnés à la gueule du loup, j'ay beau luy représenter que des hussards doivent battre un peu le pays en avant et que s'ils trouvent trop forte partie ils s'éparpillent comme des perdreaux surtout dans un chemin couvert et se sauvent ; tous ces raisonnements ne calment point ses inquiétudes »³⁷.

Saint-Geniès permet peut-être de trouver une position médiane entre ces deux avis : il déconseille un engagement direct avec l'ennemi qui poursuit la troupe du partisan, mais concède qu'il est parfois impossible de l'éviter. Si le partisan est battu dans un affrontement direct au cours de la retraite, c'est alors, seulement, qu'il est opportun de disperser les troupes qui restent opérationnelles, et de leur assigner un point de ralliement.

Dans le cas général, « un partisan ne doit que très-rarement se retirer par où il est venu, crainte que l'ennemi prévenu de sa marche, ne fasse sortir un plus fort détachement que le sien et ne le coupe dans sa retraite »³⁸. Il était primordial aussi que la retraite s'effectue en bon ordre et que la vigilance du chef ne se relâche pas avant d'être entré au camp ; les théoriciens de la petite guerre multiplient les conseils de prudence et, corrélativement, les conseils relatifs à la place de l'infanterie et de la cavalerie en fonction du terrain à traverser : que la cavalerie passe en avant lors de la traversée d'un bois, tandis que l'infanterie se met en bataille de part et d'autre de l'entrée pour donner, le cas échéant, un combat retardateur ; inversement, que l'infanterie passe devant la cavalerie pour traverser une plaine, et que la cavalerie la couvre avant de se retirer « avec légèreté ». Si l'ennemi poursuit le détachement, on effectuera ce que l'on appellerait aujourd'hui une retraite « en tiroirs » : le détachement est partagé en deux divisions marchant à quelque distance l'une de l'autre. La première s'arrête, fait face à l'ennemi en se partageant en deux ailes. La deuxième passe dans l'intervalle entre les deux ailes, puis se met à son tour en bataille pour soutenir la retraite de la première division, et ainsi de suite³⁹.

Saint-Geniès sent toute la difficulté d'une bonne retraite, où la troupe est en état de faiblesse relative face à l'ennemi. L'officier partisan gagne d'autant plus d'honneur à la réussir : « C'est ordinairement dans la justesse des mesures que prend un officier pour la faire sans perte [la retraite], qu'il fait paraître une capacité qui peut avec justice l'élever aux plus grands emplois »⁴⁰. Grandmaison avait écrit déjà : « Ces retraites décident de l'habileté d'un général, comme celle d'un officier particulier ; car un jeune

³⁶ Colonel propriétaire d'un régiment de hussards à son nom.

³⁷ SHD-DAT, *IM 176*, lettre du comte de Clermont au maréchal de Saxe, du camp de Diest, le 24 juillet 1746, p. 380-384.

³⁸ Ray de Saint-Geniès, *op. cit.*, t. I, p. 62-63.

³⁹ Jeney, *op. cit.*, p. 100 ; Grandmaison, *op. cit.*, p. 80-81 ; La Roche, *op. cit.*, t. I, p. 181-182, 189-194, 255-257, 291, 298-299 et t. II, p. 17, et chap. IX et X.

⁴⁰ Ray de Saint-Geniès, *op. cit.*, t. I, p. 113.

homme, sans expérience, peut bien aller en avant, et attaquer, avec toute la vivacité de son âge ; mais il n'aura pas la conduite et la prudence nécessaires pour faire une retraite en présence d'un ennemi supérieur »⁴¹.

La petite guerre était réputée être une excellente école de guerre pour les jeunes officiers. Du moins, les théoriciens de cette partie de l'art militaire entendaient-ils le prouver⁴². Dans ce cadre, c'était la petite guerre défensive qui était propre, au mieux, à révéler le potentiel de l'officier partisan.

III : La petite guerre défensive et les niveaux de la réflexion (stratégique, opératif, tactique)

Peut-on dire que la petite guerre était un style de guerre défensif par nature ? Ayant détaillé des missions tactiques de défense dans le cadre de la petite guerre, c'est en tentant de répondre à cette question que l'on terminera la présente communication.

Plusieurs éléments concourent à affermir l'idée du caractère fondamentalement défensif de la petite guerre. D'abord, la retraite était constitutive de sa tactique. Et puis, les circonstances qui favorisaient la guerre défensive en général, énumérées par Ray de Saint-Geniès, sont celles qui favorisaient la surprise, donc, aussi, la pratique de la petite guerre : les bois, les défilés, pour ce qui est du couvert végétal et de la disposition du terrain⁴³. Quand elle ne jouait pas un rôle de protection de l'armée, la petite guerre jouait souvent un rôle de diversion, par exemple par l'attaque du camp ennemi pendant une bataille⁴⁴. Or, la diversion était justement le cinquième des principes de la guerre défensive énoncés par Saint-Geniès⁴⁵. On lit encore la présence de la défensive dans la petite guerre par la nécessité du soutien des troupes qui y sont affectées. Grandmaison insiste sur la nécessaire prudence lors du harcèlement de l'arrière-garde de l'armée ennemie en marche, car l'on risque d'être culbuté à son tour. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, dans toutes les actions, petites ou grandes, un commandant de troupes légères doit toujours conserver un corps rassemblé pour soutenir les troupes dispersées, et leur servir de protection pour se rallier lorsqu'elles sont poussées vivement »⁴⁶.

A vrai dire, si l'on suit Ray de Saint-Geniès, la guerre défensive, guerre d'usure contre un ennemi plus fort, était particulièrement propice à l'emploi de la petite guerre ; on retrouve au moins la tactique de petite guerre dans le cadre de la définition de la « défensive active » que propose Saint-Geniès. Citons-la :

⁴¹ Grandmaison, *op. cit.*, p. 404.

⁴² Voir : Sandrine Picaud, « La petite guerre au XVIII^e siècle : les écrits théoriques », numéro hors série du *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, Nantes, 2000, p. 99-109.

⁴³ Ray de Saint-Geniès, *op. cit.*, t. II, p. 35.

⁴⁴ La Roche, *op. cit.*, t. II, p. 11-17.

⁴⁵ Ray de Saint-Geniès, *op. cit.*, t. II, p. 51-56.

⁴⁶ Grandmaison, *op. cit.*, p. 400.

« ...si l'ennemi qui nous est supérieur en nombre, venoit à décamper, il faut le suivre, le cotôyer par des hauteurs et autres postes avantageux, lui disputer certains passages difficiles, lui céder ceux qui peuvent le conduire dans un mauvais pas, l'y attirer par l'adresse de ses mouvements, se saisir des châteaux et des passages, enlever ses convois, brûler ses magasins, lui ôter tout moyen de subsister, et empêcher ses progrès, sans en venir aux mains avec un avantage presque assuré de victoire ; mais attendre ces instants heureux, cette heure du berger pour en profiter et le vaincre. Telle est en peu de mots ce qu'on appelle défensive active, et la conduite que doit tenir un général chargé de défendre un pays attaqué »⁴⁷.

Le rapport entre petite guerre et guerre à caractère défensif pourrait même être déjà déduit de la consultation du *Gouverneur* d'Antoine de Ville, publié au siècle précédent. Antoine de Ville était en effet ingénieur militaire. Or, dans son *Gouverneur*, il est le premier des écrivains militaires à avoir consacré une partie indépendante à la petite guerre, alors appelée « guerre de partis »⁴⁸. Était-ce parce que la petite guerre s'accordait au caractère défensif de la fortification dont il était le spécialiste ?

A lire les théoriciens de la petite guerre du XVIII^{ème} siècle, on s'aperçoit que, si leur pensée était moins claire que ne le serait ensuite celle de Clausewitz sur le sujet, ils avaient cependant parfaitement compris que si la petite guerre pouvait paraître en partie défensive au niveau tactique du fait du rôle de la retraite lors de ses expéditions, toute attitude défensive au niveau opératif (pour adopter le langage contemporain) devait rester active ; Saint-Geniès fait par exemple observer que la défense seule est insuffisante sans la force ouverte⁴⁹. Et le partisan devait rester toujours entreprenant pour remplir ses missions de façon satisfaisante. Même lorsqu'on était sur la défensive, il ne fallait pas hésiter, suivant les circonstances, à provoquer l'engagement : celui qui attaquait le premier avait toutes les chances de l'emporter car il bénéficiait de l'effet de surprise ; c'est un facteur qui n'est évidemment pas propre au XVIII^{ème} siècle. Que la stratégie d'un chef d'armée fût offensive ou défensive, l'attitude de l'officier partisan devait être prudente mais agressive :

« Si un colonel de troupes légères n'est point entreprenant dans les choses qu'il exécute ou qu'il fait exécuter, écrit Grandmaison, il ne s'acquerra jamais par des coups hardis et surprenants, cette grande réputation qui a élevé aux premiers honneurs dans les siècles passés, et principalement dans celui-ci, les officiers qui se sont distingués par des services importants »⁵⁰.

⁴⁷ Ray de Saint-Geniès, *op. cit.*, t. II, p. 58-59.

⁴⁸ Antoine de Ville, *De la charge des gouverneurs des places*, Paris, Matthieu Guillemot, 1639, chap. L, « Des parties de guerre », p. 276-291.

⁴⁹ Ray de Saint-Geniès, *op. cit.*, t. II, p. 42.

⁵⁰ Grandmaison, *op. cit.*, p. 33.

S'il était si important d'encourager « l'activité » dans la défensive, c'est que, finalement, la petite guerre, au niveau opératif, était foncièrement défensive, qu'il s'agît de couvrir la retraite de l'armée, ou de masquer l'avance de ladite armée. Paradoxalement, c'est dans ce petit traité passé inaperçu⁵¹, celui du baron de Wüst, qu'on en trouve l'énoncé le plus clair et le plus lapidaire : le partisan, qui coordonne les opérations de petite guerre, est « le gouvernail d'une armée », comme on l'a vu en première partie, c'est-à-dire, celui grâce à qui elle peut se guider et se garder. Il doit avoir à sa disposition un corps de 1 000 hussards et 500 chasseurs à pied, mais le général de l'armée peut lui détacher des renforts. Jean-George de Wüst descend rarement jusqu'à un niveau de détail tactique. Le plus souvent, il dit seulement l'opération conseillée (l'attaque d'un détachement, l'attaque de fourrageurs, l'enlèvement de personnalités, l'envoi de patrouilles), et se borne à ajouter que le partisan instruira ses officiers pour les exécuter⁵². Pour le reste, De Wüst parle de « cas » offensif ou défensif, ce qui reste assez flou et doit être interprété par le lecteur en un sens stratégique ou tactique, ce qui marque une des limites de ce manuel : « Quand un partisan connaît tout ce dont je viens de faire mention⁵³, promet De Wüst, l'exécution de ses projets se fait avec beaucoup plus de facilité, beaucoup plus de sûreté et beaucoup plus de succès ; soit qu'il se trouve dans un cas offensif ou défensif »⁵⁴. Ici, il semble que ce « cas » désigne la stratégie du souverain mise en œuvre par le général. Mais dans le « cas » suivant, il est presque certain, au vu de la tournure de la phrase, qu'il s'agit des conditions tactiques d'une opération : « Le partisan doit se faire une loi de ne garder jamais avec lui moins de trois cents hussards et cent chasseurs, en quelque entreprise, quelque attaque, ou en l'exécution de quelque projet que ce soit, soit qu'il se trouve en cas offensif ou défensif, afin d'être toujours en état de porter secours au premier de ses détachemens qui pourrait en avoir besoin, et afin de se défendre et de se garantir lui-même en toutes circonstances »⁵⁵.

Résumons. C'est l'échelle de l'observation qui permet de déterminer le caractère défensif ou offensif de la petite guerre du XVIII^{ème} siècle. Du point de vue opératif, le rôle premier des troupes légères était la protection de l'armée. Des missions d'attaque de l'ennemi pouvaient en découler au niveau tactique, toujours à la fin de protéger l'armée ou l'une de ses parties : pour couvrir l'arrivée de convois, ou une marche, ou l'armée au combat dans la bataille. Ainsi, lors d'une marche : « Un colonel, avec son régiment, qui fait

⁵¹ On ne connaît pas de réédition ni de traduction de *L'art militaire du partisan*. Par comparaison, les traités de La Croix, Grandmaison, Jeney, Saint-Geniès, La Roche, Grimoard, Cessac furent réédités au moins une fois, sinon plusieurs pour certains ; les traités de La Croix, Grandmaison, Jeney, Grimoard firent l'objet de traductions (tous au moins en allemand).

⁵² Voir par exemple les chap. XXII (pour les patrouilles) et XXIII (pour l'enlèvement d'un souverain).

⁵³ C'est-à-dire, le terrain du futur théâtre d'opérations, lors de son voyage préliminaire.

⁵⁴ Wüst, *op. cit.*, p. 76.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 204-205.

l'avant-garde d'une armée, qui change simplement de position, n'a d'autre besogne à faire que de jeter des petits détachemens en avant, à droite et à gauche, pour éclairer la marche des colonnes, et donner la chasse aux partis qui viennent voltiger pour butiner [= faire du butin] »⁵⁶. Ainsi pour la bataille de Fontenoy, comme l'évoque Grandmaison : « M. le Maréchal de Saxe, par exemple, ayant été informé à la bataille de Fontenoy [11 mai 1745], qu'il paroissoit une tête d'ennemis sur la chaussée de Tournai à Leuse, y jetta, ainsi que dans le bois de Bary, tout le régiment de Grassin, qui couvrit non-seulement toute cette partie ; mais encore qui fut aux mains avec l'ennemi pendant l'action »⁵⁷.

Les hussards et les troupes légères en général, ces spécialistes de la petite guerre, par leurs actions tactiques (offensives ou défensives), répondaient à la vocation défensive de la petite guerre au niveau opératif (protection de l'armée ou d'un corps d'armée), et œuvraient plus largement dans le cadre d'une stratégie qui pouvait être, soit défensive (par exemple, celle de l'armée française en Bohême en 1742, qui manquait de troupes légères pour retraiter en sûreté), soit offensive (par exemple, la conquête de la Flandre par l'armée française, entre 1744 et 1748).

Que la stratégie du souverain en guerre fût offensive ou défensive, la petite guerre, au XVIII^{ème} siècle, gardait par son esprit un caractère de défense active.

On est aujourd'hui à réfléchir aux modalités d'association opérationnelle idoines entre les forces spéciales et les forces conventionnelles. L'équilibre n'a, semble-t-il, pas encore été trouvé, quoique les forces spéciales aient connu ces vingt dernières années un grand développement ; dans le monde occidental, « les forces non conventionnelles sont encore pour l'essentiel considérées comme des ressources tactiques d'élite, non comme un outil militaire différent »⁵⁸. Cette question était déjà en partie à l'ordre du jour au XVIII^{ème} siècle ; jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (pour nous en tenir à une période homogène du point de vue politique et militaire), les théoriciens de la petite guerre se partagèrent entre deux options : les uns soutinrent que le partisan faisait en petit ce que le général faisait en grand⁵⁹, tandis que d'autres, tel La Roche, soutinrent qu'« ils [les principes de la petite guerre] sont tout-à-fait distincts de ceux de la guerre ordinaire, qui a ses principes généraux. Il y en a de particuliers pour la petite guerre »⁶⁰. Ce débat du XVIII^{ème} siècle sur la nature des troupes légères et de leur tactique est d'une étonnante actualité.

⁵⁶ Grandmaison, *op. cit.*, p. 397.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 405-406. Voir aussi p. 396.

⁵⁸ Voir : Lt. col. EMG L. Monnerat, « Vers une approche complémentaire entre capacités conventionnelles et non conventionnelles », *Revue Militaire Suisse (RMS)*, 2008, n° 6 (novembre-décembre), p. 30-34 (ici p. 30).

⁵⁹ Scouand, *Mémoire sur les troupes légères* (manuscrit, 1756, in : SHD-DAT, 1M 1721), p. 4 : « Un partisan doit faire en petit tout ce que le Général fait en grand » ; même avis chez Jeney.

⁶⁰ La Roche, *op. cit.*, t. I, p. 3.

Dans cette perspective, l'étude de la petite guerre aux siècles passés permet un approfondissement de la réflexion actuelle. C'est aussi une pierre à cet édifice que nous avons voulu apporter ici, sous l'angle de la petite guerre défensive.